

SÉANCE ORDINAIRE 17 SEPTEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVES LEGAULT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

Sont présents formant quorum:

Yves Legault, président et représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac Louis-Philippe Marineau, vice-président et représentant de Saint-Joseph-du-Lac Jean-Guy Lajeunesse, délégué substitut, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RA 024-09-2018

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 17 septembre 2018 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RA 025-09-2018

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2018

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 juin 2018 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tels que rédigés. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RA 026-09-2018

3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018</u>

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 17-09-2018 au montant de **12 390.00 \$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



EXPLOITATION

Résolution RA 027-09-2018

LOCATION D'UN ENREGISTREUR DE DONNÉES POUR LE POSTE DE LA 4.1 STATION DE POMPAGE DE LA STATION DE L'ÉRABLIÈRE

CONSIDÉRANT une problématique de lecture de la sonde du

débitmètre du poste de l'Érablière;

CONSIDÉRANT l'objectif de relever les temps de fonctionnement ainsi

> que les arrêts départs des pompes du poste de l'Érablière afin de valider les données de l'enregistreur

de la sonde;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'autoriser une dépense d'au plus 1100 \$ plus les taxes applicables afin de procéder à la location d'un enregistreur de données pour le poste de la station de pompage de la station de l'Érablière.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-516.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RA 028-09-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2018 6.1

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19 h15.

YVES LEGAULT	STÉPHANE GIGUÈRE
PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE